EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT du TARN

Séance du 25 Janvier 2022

-+-	HANT	nnacante
	ueni	présents

Mme BELOU **Présidente**Mme GERAUD - Mme BIBAL-DIOGO - M. FABRE - M. BALARDY - M. ABUSHAWISH

Administrateurs

Ftaient	absents	ou r	eprésentés	
Liuleiii	ubsellis	ou i	epi esennes	,

Mme DURAND Administrateurs

GRAULHET « En Gach - rue Vincent Scotto » vente lots n°5, n°6 et n°7

Dans sa séance du 13 avril 2021, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat du Tarn – Tarn Habitat – a pour les terrains de la Rue Vincent Scotto à GRAULHET, fixé les objectifs de vente et a donné au Bureau la délégation pour la concrétisation des promesses de vente.

Lot 5 :

Le 22 novembre 2021, Monsieur et Madame RADDI ont signé un promesse de vente pour le lot n° 5 d'une contenance cadastrale de 406 m² au prix de VINGT MILLE EUROS (20 000 €) TTC (TVA sur marge incluse).

Il s'agit de la parcelle référencée au Cadastre Section AV n° 301.

Lot 6:

Le 14 décembre 2021, Monsieur et Madame LAGHNANE ont signé un promesse de vente pour le lot n° 6 d'une contenance cadastrale de 330 m² au prix de DIX-HUIT MILLE EUROS (18 000 \mathfrak{E}) TTC (TVA sur marge incluse).

Il s'agit de la parcelle référencée au Cadastre Section AV n° 302.

Lot 7 :

Le 22 novembre 2021, Monsieur et Madame ESSADOUNI ont signé un promesse de vente pour le lot n° 7 d'une contenance cadastrale de 400 m² au prix de VINGT MILLE EUROS (20 000 \mathfrak{C}) TTC (TVA sur marge incluse).

Il s'agit de la parcelle référencée au Cadastre Section AV n° 303.

Les frais de cette cession seront supportés par les acquéreurs.

Pour rappel:

L'objectif global minimal à atteindre sur le produit des ventes est fixé à 172 662,10 € TTC

n°	Surf.	N° parcelle	Prix m²	Prix lot MAXI	Prix m²	Prix lot MINI	
1	836	AV 297	39,95	33 400 €	39,47	33 000 €	
2	786	AV 298	53,69	42 200 €	40,84	32 100 €	
3	652	AV 299	48,16	31 400 €	41,10	26 800 €	
4	964	AV 300	45,54	43 900 €	39,42	38 000 €	
5	406	AV 301	65,02	26 400 €	44,33	18 000 €	
6	330	AV 302	64,85	21 400 €	51,52	17 000 €	
7	400	AV 303	66,00	26 400 €	45,00	18 000 €	

225 100 € 182 900 €

Il est demandé au Bureau de se prononcer sur ces ventes et d'autoriser le Directeur Général à signer l'acte authentique.

Résultat du vote :

Contre 1
Abstention 0
Pour 6

	A la majorité,	le Bureau :	se prononce	favorablement.	sur ces	ventes e	et autorise	le Directeur	. Général
à signei	· l'acte authent	tique.							

Pour extrait certifié conforme, Le Directeur Général,

Philippe ASPAR